

Numéro	FAC-2025-DEC-02425
Référence	Devis accepté le 23/02/2024
Date	12/12/2025
Date d'échéance	11/01/2026
Mode de paiement	Virement bancaire BNP
N° projet	P-23-200
Commercial Toponymy	Jérémy BRIGHTMAN

SARL TOPONYMY

16 CHEMIN DE NIBOUL
31200 TOULOUSE

SAS HECTARE

75 LES PORTES DOMITIENNES
BP 30020
34740 VENDARGUES

SIRET : 351338660 00118
TVA Intracom : FR24351338660

Conception et la maitrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de l'urbanisation du projet Chemin de Ronde à Campsas

Désignation	Qté	Prix	HT
CONCEPTION :			
• AVP + PA base : 6800 €HT			
AC3 20% obtention PA	1 forfait	1 360,00	1 360,00

IBAN : FR7630004007640001023156234

BIC : BNPAFRPPXXX

IMPORTANT = Merci d'indiquer le numéro de la facture dans l'objet du virement bancaire.

Références internes : Ancienne Facture N°2304

MONTANT HT	1 360,00
TVA 20%	272,00
TOTAL TTC EUR	1 632,00

Bon pour paiement
Cedric TACHERON
15 décembre 2025
Commune CAMPSAS (82)
Ref Pegao 310 820050
Programme : Chemin de Ronde
Propriétaire : EPFo



SARL TOPONYMY - 16 CHEMIN DE NIBOUL - 31200 TOULOUSE

Société au capital de 2000 euros | Email : contact@toponymy.fr | Téléphone : 07.57.18.05.94

N° SIREN/SIRET : 808486112 00036 | N° TVA UE : FR23808486112

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. L441-6, I al. 12 et D. 441-5 du code de commerce et D. 441-5).